Prise de position d'expertes et experts de l'égalité, du genre et de la diversité dans l'enseignement, la recherche et la pratique

Programme d'allègement budgétaire 2027 : effets négatifs sur la promotion de l'égalité des chances dans les hautes écoles suisses

Contact : Dr. Fleur Weibel, secrétaire générale du Think Tank Gender & Diversity

Les coupes proposées par la Confédération dans le domaine FRI nuisent à l'espace suisse de la formation. Il s'agit d'investissements pour la société qui sont essentiels pour les générations futures[1]. Les mesures d'économie dans la formation et la recherche aggravent la pénurie de personnel qualifié, renforcent l'inégalité d'accès aux études et mettent en péril la promotion de l'égalité, de l'inclusion et de la diversité.

Concrètement, des financements pour augmenter la proportion de femmes professeures, pour l'égalité des personnes handicapées dans les études et la recherche ou pour l'amélioration de la mobilité sociale dans l'enseignement supérieur seront supprimés. La réduction des fonds pour la recherche entraînera des lacunes dans les connaissances fondamentales.

Il convient donc d'empêcher les mesures d'économie suivantes dans le domaine FRI.

Réduction des contributions de base aux hautes écoles et des fonds de recherche pour le FNS[2]

Les hautes écoles veillent à former le personnel qualifié notamment dans les professions à pénurie et à transmettre les savoirs nécessaires à une société responsable et démocratique. Elles contribuent ainsi activement au renforcement de la cohésion sociale et au succès économique de la Suisse. Ces activités nécessitent un financement adéquat, notamment au vu de l'augmentation du nombre de personnes aux études qui a plus que doublé depuis 2000. D'ici 2033, l'Office fédéral de la statistique s'attend à une nouvelle croissance de 18%.

Lors de l'introduction de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), la Confédération et les cantons ont affirmé qu'ils assumeraient ensemble le financement des hautes écoles cantonales. **L'augmentation significative des taxes d'études** proposée est en contradiction avec l'objectif de permettre aux personnes qui disposent du potentiel nécessaire d'étudier. Cela entraîne également de nouvelles charges pour les cantons qui devront augmenter le volume des bourses d'études pour assurer l'équité.

Des études récentes montrent qu'en Suisse, les enfants d'universitaires ont deux fois plus de chances d'obtenir un diplôme universitaire que les enfants de parents non-universitaires[3]. Pour les étudiantes et étudiants qui doivent travailler, l'augmentation des frais d'inscription est une charge financière pénalisante.

Si, outre le coût de la vie, les personnes talentueuses issues de familles moins fortunées devront faire face à des taxes d'études plus élevées, elles ne pourront pas étudier.

---

[1] Concernant les conséquences générales des mesures d'économie dans le domaine FRI, d'un montant total de 460 millions de francs par an, nous nous rallions entièrement à la prise de position de swissuniversities du 11 février 2025.

[2] **Cf. les sections 1.5.6 (domaine des EPF), 1.5.8 (Fonds national suisse FNS) et 2.4 (hautes écoles) du rapport explicatif sur le programme d'allégement budgétaire 2027**. Les mesures 1.5.6 et 1.5.8 ne nécessitant pas de modification de la loi, le Conseil fédéral et le Parlement en décideront dans le cadre du processus budgétaire ordinaire. En revanche, la réduction des taux de contribution aux hautes écoles cantonales (de 20% à 18,4% pour les universités et de 30% à 27% pour HES) nécessite une modification législative de l'art. 50 LEHE.

[3] Cf. les résultats de l'étude TREE de l'Université de Berne.

La réduction de 10% du budget du FNS prévue par la Confédération aura de graves conséquences pour la recherche suisse, l'encouragement de la relève académique et la production des savoirs, y compris sur les connaissances qui tiennent compte des perspectives de genre et intersectionnelles. Les coupes dans le domaine des études genre mettront en péril la recherche scientifique sur l'impact du genre dans différents domaines de la vie comme l'éducation, la famille, la conciliation entre vie professionnelle et vie privée ou la santé.

Par la réduction des fonds de recherche, des connaissances scientifiques vont manquer pour développer des mesures efficaces visant à éliminer les discriminations structurelles et les inégalités sociales ainsi qu'à renforcer la participation et la démocratie.

Suppression des contributions liées à des projets (PgB)[4]

Dans la LEHE, la mise en œuvre de l'égalité des chances est explicitement inscrite dans l'accréditation institutionnelle des hautes écoles et dans les contributions liées à des projets - ci-après PgB, selon l'acronyme allemand - (art. 59 LEHE). Les PgB servent à financer des projets innovants qui remplissent des tâches d'importance nationale en matière de politique des hautes écoles et qui sont financés à parts égales par la Confédération et les hautes écoles. L'objectif de « promotion de l'égalité des chances et de l'égalité dans les faits entre les hommes et les femmes » (art. 59, al. 2, LEHE) étant explicitement ancré dans la loi, les contributions fédérales ont un rôle décisif dans la promotion stratégique de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion. En affectant des fonds fédéraux à des projets d'importance nationale, les PgB agissent comme un important levier incitatif, pour les hautes écoles et les cantons concernés, à engager leurs propres fonds dans des coopérations sur des thèmes tels que l'égalité des chances.

La suppression des PgB proposée la Confédération entraînera l'abandon d'un instrument central permettant de définir des thèmes stratégiques dans l'espace suisse des hautes écoles et d'encourager la coopération entre hautes écoles. Pour l'égalité, qui est encouragée avec succès dans les hautes écoles depuis 2000 grâce à ces contributions, leur suppression serait dévastatrice. Cet instrument a permis de lancer des processus importants dans les hautes écoles, comme la création de services spécialisés dans l'égalité et la diversité, la mise en œuvre de plans d'action ou l'augmentation de la proportion de femmes au niveau professoral de moins de 10% à près de 30%[5]. Il convient également de rappeler que ce n'est que grâce au soutien de PgB de 2004 à 2016 que les études genre qui fournissent les bases scientifiques de l'égalité ont pu être institutionnalisées en tant que disciplines d'études dans les universités.

Il est toutefois essentiel de noter que l'égalité n'est pas encore atteinte. La proportion de femmes au niveau du professorat reste sous le seuil d'un tiers, ce qui est inférieur à la moyenne des États membres de l'UE[6]. Bien que 45 % de femmes aient été recrutées comme professeures en 2020-2022, il existe toujours des différences significatives entre les types de hautes écoles en termes de représentation féminine. L'OFS constate ainsi en 2024 qu' « à l'exception des étudiantes, les femmes restent sous-représentées à tous les stades de la carrière scientifique ».

Depuis 2000, la Confédération encourage l'égalité dans les hautes écoles par le biais de projets PgB. Ce soutien est aujourd'hui sur le point d'être supprimé, alors que les objectifs n'ont pas encore été atteints.

[4] **Cf. le paragraphe 2.5 du rapport explicatif sur le programme d'allégement budgétaire 2027**. Une adaptation de la loi est nécessaire : l'abrogation de la section 5, art. 59-61 LEHE. L'objectif d'économie de la Confédération serait réalisable même sans adaptation de la loi, puisque l'art. 59 LEHE contient la formulation « peuvent ».
[5] Cf. les statistiques actuelles de l'OFS sur les hautes écoles universitaires.
[6] Cf. les rapports « She Figures 2021 ». L'édition 2024 de « She Figures » ne contient aucune donné concernant la Suisse, ce qui complique la comparaison internationale.

L'égalité entre les femmes et les hommes n'étant pas encore atteinte, la Conférence suisse des hautes écoles a fait de l'augmentation de la part des femmes dans la recherche et en particulier dans les postes de direction des hautes écoles ainsi que de l'augmentation de la proportion de femmes dans la formation tertiaire dans le domaine STIM[7] une priorité de la coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale également pour la période 2025-2028.

Dans sa planification stratégique 2025-2028, swissuniversities a placé l'égalité des chances comme priorité aux côtés de la durabilité, de la numérisation, de l'Open Science et de l'encouragement de la relève. La Confédération a repris ces objectifs et les a approuvés en consultation dans le message FRI 2025-2028.

Dans ce contexte, depuis 2017, la planification pluriannuelle de swissuniversities ne porte plus seulement sur la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (art. 8, al. 3, Cst.), mais sur la promotion de l'égalité des chances au sens large, comme le prévoit également le principe de l'interdiction générale de discrimination (art. 8, al. 2, Cst.). Le message FRI 2025-2028 présente des arguments similaires : « le Conseil fédéral va poursuivre ses efforts pour réduire les discriminations et les inégalités dans tous les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation ».

La suppression des PgB va à l'encontre des objectifs de l'actuel message FRI 2025-2028, adopté par le Parlement en 2024, qui a de nouveau déclaré l'égalité des chances comme une priorité d'importance nationale !

Si la possibilité d'encourager les projets PgB est supprimée, un objectif de coordination important de la LEHE disparaîtra. La coopération entre les hautes écoles sur les thèmes généraux concernant tous les types de hautes écoles serait stoppée ou transférée à la responsabilité des cantons de tutelle des hautes écoles. Cette mesure d'économie néglige totalement les coûts qui ont pu être économisés grâce aux projets de coopération entre hautes écoles, dans la mesure où des concepts et des instruments ont pu être élaborés en commun et ancrés dans différentes hautes écoles, de 2021 à 2024 sur des thèmes tels que : les femmes dans les positions dirigeantes, la lutte contre le harcèlement sexuel, l'enseignement et la recherche sans obstacles, les étudiant·es de première génération ou les personnes LGBTIQ[8].

Conséquences concrètes de la suppression des PgB sur le programme 2025-2028

Les acteurs soutenus par la Confédération, à savoir le domaine des EPF, l'IFFP, swissuniversities, le FNS, Innosuisse et les Académies, ont intégré l'égalité des chances comme priorité dans leur planification stratégique pluriannuelle 2025-2028. Partant de cette priorité, le Conseil des hautes écoles a approuvé en mai 2024 six programmes pour lesquels des appels à projets ont été lancés dans la foulée : Chancengerechtigkeit - Equité (20 mio.), Durabilité (20 mio.), Open Science II (30 mio.), Open Education & Digital Competencies (10 mio.), Promotion de la relève scientifique (20 mio.), Programme spécial Soins infirmiers (25 mio.)[9].

Ces nouveaux programmes ont été élaborés pour une durée prévue de quatre ans. Le programme « Chancengerechtigkeit - Equité » 2025-2028 (20 millions) a pour objectif de renforcer l'équité à tous les niveaux des hautes écoles et de l'ancrer comme partie intégrante de leur développement. Le programme doit contribuer à une meilleure exploitation du potentiel de talents et de main d'œuvre qualifiée et renforcer ainsi le secteur de la recherche et la compétitivité internationale de la Suisse.

---

[7] Cf. le postulat 22.3878 « Rapport et stratégie sur l'augmentation de la proportion de femmes dans les professions MINT ».

[8] Voir à ce sujet les résultats des 29 projets de coopération PgB réalisés en 2021-2024, publiés dans le rapport de clôture « Diversité, inclusion et égalité des chances dans le développement des hautes écoles ».

[9] Cf. les informations sur les PgB 2025-2028 de swissuniversities.

Conformément à l'appel d'offres de juin 2024, les projets ont été élaborés pour une durée de quatre ans et déposés en septembre. Durant la période l'évaluation des projets, les personnes requérantes ont été informées qu'en raison des mesures d'allègement, les fonds ne seraient dans un premier temps alloués que pour une année.

La suppression des contributions PgB selon le programme d'allègement budgétaire réduit de ¾ les moyens alloués aux projets déjà en cours. Cela est en contradiction flagrante avec le fait que le budget du programme « Equité » 2025-2028 a été quadruplé par rapport à celui de 2021-2024 (5 à 20 millions), en raison des défis considérables à relever !

La suppression des PgB de la LEHE aura d'importantes conséquences. Compte tenu de l'aggravation de la situation financière, les hautes écoles n'auront pas les moyens d'assurer la poursuite des projets en cours jusqu'en 2028 avec leurs fonds propres ni de lancer de nouveaux projets de coopération à l'avenir. L'argent manquera donc pour mettre en œuvre les mesures prévues dans les domaines suivants :

- Augmentation de la proportion de femmes à des postes de professeures et de direction
- Mise en place de mesures de soutien aux personnes aux études dont les parents n'ont eux-mêmes pas fait d'études supérieures («First Generation Students»)
- Lutte contre le harcèlement sexuel et la discrimination dans les hautes écoles
- Développement de mesures contre les inégalités touchant les personnes en situation de handicap dans la formation, l'enseignement et la recherche
- Projets visant à réduire les désavantages et les inégalités de traitement dans la formation et le choix de carrière

Compte tenu de la grande variété de thématiques auxquelles les hautes écoles sont confrontées depuis 2017 pour promouvoir l'équité au sens large, beaucoup de ces « nouvelles » thématiques nécessitent des financements d'impulsion. En outre, même dans des domaines déjà établis, comme celui des carrières académiques féminines, de nouveaux projets sont toujours nécessaires pour prévenir les retours en arrière. Les mesures de promotion de la diversité permettent aux hautes écoles de diversifier leurs talents, ce qui favorise la créativité et garanti que leurs activités d'enseignement et de recherche répondent aux besoins de la société dans son ensemble.

De plus, dans sa planification stratégique 2025-2028, swissuniversities souligne que l'intégration de l'équité dans les stratégies institutionnelles des hautes écoles est encore récente. Il serait donc important de poursuivre dans les années à venir les efforts pour un ancrage large et durable et d'évaluer régulièrement les succès obtenus.

Conclusion : des reculs dans la stratégie d'égalité 2030 de la Confédération

Les mesures d'économie dans le domaine FRI ne permettront pas à la Confédération d'atteindre l'objectif de la Stratégie Egalité 2030, à savoir une « augmentation de la part de femmes dans l'enseignement et la recherche et plus particulièrement aux postes de direction et dans les organes décisionnels des hautes écoles ».

L'exigence formulée dans le message FRI, selon laquelle le Conseil fédéral poursuivra ses efforts pour réduire les inégalités et les discriminations dans tous les domaines FRI, est également mise à mal par les mesures d'économie.

Ainsi, la suppression proposée des PgB, sans argumentation détaillée, mettrait fin à un processus politique de plusieurs années dans le domaine des hautes écoles, au cours duquel de nombreux acteurs (swissuniversities, Conseil des hautes écoles, CSHE, hautes écoles) ont développé des programmes et des projets et les ont commandités sur la base de décisions bien informées.